

VOS INTERLOCUTEURS INTERNES PRIVILÉGIÉS

LE RÉFÉRENT HANDICAP

Madame Stéphanie LECONTE

- referent-handicap.cpam-val-de-marne@assurance-maladie.fr
- **01.43.99.31.58**
- **07.60.81.10.57**



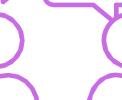
Le référent handicap peut :

- Informer sur les aides de l'AGEFIPH,
- Assurer l'accompagnement personnalisé et le suivi individuel d'agents en situation de handicap,
- Assurer le lien entre l'agent en situation de handicap et les acteurs ressources (Cap Emploi, AGEFIPH, service formation, service santé au travail, etc.),
- Suivre administrativement les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).



LE MEDECIN DU TRAVAIL, REFERENT IPAL

Docteur Sandrine HURSON



- sante.travail.cpam-val-de-marne@assurance-maladie.fr
- **01.43.99.33.78**
- **01.41.94.38.13**



IPAL, service médical inter-entreprises pour la CPAM du Val-de-Marne.

- Suivi individuel des travailleurs (visite réglementaires et à la demande),
- Prévention des risques professionnels : action de conseil, diagnostics et accompagnement en milieu de travail,
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et maintien dans l'emploi,



LE SERVICE RELATIONS SOCIALES

Madame Sonia BOURAS



- relationssociales.cpam-val-de-marne@assurance-maladie.fr
- **01.48.90.00.77**

L'attachée juridique peut :

- Informer l'agent sur ses droits en tant que travailleur handicapé,
- Orienter les agents en situation de handicap vers les acteurs ressources,
- Proposer des actions de sensibilisation et de communication,
- Assurer le lien entre l'agent en situation de handicap et la médecine du travail.



LE SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL



Madame Béatrice CACQUEVEL

Madame Christelle MYRTIL

- sante.travail.cpam-val-de-marne@assurance-maladie.fr
- **01.43.99.33.78 / 07.64.44.41.89**
- **01.41.94.38.13 / 07.64.44.41.89**

Le service de santé au travail peut :

- Conseiller et accompagner les agents ayant des difficultés sur leur poste de travail,
- Organiser des visites médicales avec le médecin du travail,
- Assurer les suivis individuels adaptés à l'état de santé des agents en situation de handicap,
- Proposer des actions de sensibilisation et de communication.